

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et
numérique

Décision du 30 avril 2024 portant nomination d'une membre du conseil d'école de Télécom SudParis

NOR : ECOG2411769S

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2012 relatif à Télécom SudParis notamment son article 1-1 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2017 portant nomination d'un membre du conseil d'école de Télécom SudParis,

Arrête :

Article 1^{er}

Sur proposition du ministre chargé de la recherche, Madame NABEC (*Lydiane*) est nommée membre du conseil d'école de Télécom SudParis, en qualité de représentante de l'Etat pour une durée de quatre ans.

Article 2

Le directeur de Télécom SudParis est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait, le 30 avril 2024

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY